

Compte Rendu du Conseil d'Ecole extraordinaire du lundi 2 septembre 2008

Etaient présents :

Mesdames Le Guet, Marot, Pariset (enseignantes).  
Messieurs Brossard, Challat, Crenner, Grillier, Vacher (enseignants).  
Mmes Bobinet, Bonneau, Bonnetete, Favrelière, Marette, Mornet (APEI).  
Mmes Riffault, Vinet (FCPE)  
Mme Drouillon (déléguée départementale de l'éducation nationale)  
Mr Morisset (maire), Mme Mercier (adjointe au maire)

Mr Crenner ouvre la séance de ce conseil d'école extraordinaire réuni à l'initiative des délégués des parents d'élèves en précisant l'objectif de la réunion : organiser la semaine scolaire. Il remercie chacun pour sa présence.

Les parents d'élèves exposent leurs arguments en faveur de la semaine de 4 jours. Depuis l'annonce du refus de la dérogation en juin, les parents ont organisé la garde de leurs enfants le mercredi. Certains ont passé un arrangement avec leur employeur (demande de temps partiel, modification des horaires), d'autres ont engagé une assistante maternelle.

L'annonce de Mme l'Inspectrice d'Académie en faveur de la dérogation demandée, trois jours avant la rentrée, est jugée trop tardive pour que les parents puissent à nouveau s'organiser. La semaine de 4 jours  $\frac{1}{2}$  a pour conséquence des modifications d'horaires. La sortie des classes aurait lieu à 16h15 et obligerait beaucoup d'enfants à être présents à la garderie le matin et l'après-midi. La recherche d'une assistante maternelle semble difficile.

Mr le Maire souhaite faire prendre conscience à chacun des conséquences matérielles, humaines et financières d'un dispositif à quatre jours. L'accueil des enfants le mercredi par le Centre Socio-culturel pose des problèmes de locaux tant que les travaux de l'école maternelle ne sont pas terminés. Le nombre d'enfants accueillis sera forcément limité. Le problème financier est également posé, aussi bien pour les familles que pour l'équilibre budgétaire du Centre Socioculturel. Se donner un an pour évaluer les besoins et construire le dispositif serait plus raisonnable.

Mr Morisset déplore également que l'intérêt de l'enfant n'occupe pas une place centrale dans le débat.

Mr Crenner informe le conseil que seules les écoles de Mauzé ont demandé une dérogation au mois de juin et qu'une cohérence territoriale serait souhaitée par les enseignants.

A l'issue du scrutin, le conseil d'école se prononce à une forte majorité pour une semaine de quatre jours. Les élèves suivront les cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h40 à 11h40 et de 13h40 à 16h40.

Le directeur de l'école clôt la séance en saluant la sérénité des débats et l'attitude démocratique qui y a régné.

Le directeur de l'école élémentaire



H. CRENNER